



Lauréat d'un concours de la fonction publique

Par **boulel59**, le **09/03/2010** à **10:00**

Bonjour,

Je suis lauréat du concours de Gardien de la paix - Externe Nationale. Corps de la police nationale.

J'ai appris ma réussite à ce concours le 23 décembre 2008. Après une visite médicale obligatoire et une enquête administrative j'ai été déclaré admis sans réserve au cours du mois de mars 2009.

A ce jour je n'ai toujours pas incorporé une école de police pour y suivre la formation qui va me permettre de devenir Agent de police judiciaire avec le grade de Gardien de la paix. Malgré mes différents courriers auprès de la cellule d'incorporation basé à Clermont-Ferrand, auprès du Ministère et de la Présidence de la République je n'ai, à ce jour, aucune date me permettant de m'organiser.

Cette attente sans échéance réel qui dure pour moi depuis plus d'un an me pose des soucis d'organisation à moi mais aussi ma famille étant père et donc responsable de deux enfants de 1 et 4 ans (crèche, école, organisation des congés et de la vie professionnel de ma conjointe, etc...).

De plus je n'ai plus de revenu me permettant d'assumer mes responsabilités.

Les réponses que j'ai eu de la part de la cellule d'incorporation concernant mon entrée en école de police sont :

" au plus tôt septembre 2009", puis "au plus tôt février 2010", puis "au plus tôt fin premier semestre 2010".

Je me demande aujourd'hui jusqu'où l'administration du Ministère de l'intérieur peut aller ?